

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal dûment convoquée et tenue le lundi 18 septembre 2023, à 19 h, première partie ajournée.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage et monsieur Alexandre Morin.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 août 2023, à 19 h.
 - b) Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution # 8945-05-2023 du 8 septembre 2023.
- 4. Administration, finances et qualité de services**
 - a) Rapport du maire et des responsables des comités.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Dépôt et approbation de transferts budgétaires (Ville et Agglomération).
 - d) Dépôt, présentation et avis de motion du règlement # 83-2014-A24 modifiant le règlement # 83-2014 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson et imposant un tarif à cette fin.
 - e) Adoption du règlement # 93-2015-A04 modifiant le règlement relatif à la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats # 93-2015 – Articles 5.4 et 16.
 - f) Congédiement – Dossier # RH-7173.
 - g) Nomination du maire suppléant.
 - h) Mutuelle de prévention – Renouvellement - Contrat ACCisst 2023-2024 – Dossier # ADM-202309-85.
 - i) Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 - Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada.
 - j) Municipalisation - Acquisition des lots # 5 229 400, # 5 229 407, # 5 229 412 et #5 229 413, chemin des Hauteurs, en application de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales.
 - k) Formations des élus – Conférence en Habitation et Optimisation des OMH.
 - l) Services professionnels – Médiation et conciliation de quartier – Dossier # ADM-202309-87.
 - m) Projet structurant pour le Centre de services scolaires des Laurentides, implantation d'une nouvelle école – Intention de cession de terrain par la Ville.
 - n) Contribution à la Coopérative de solidarité de santé de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson 2023.
 - o) Fermeture temporaire – Route 370, chemin de Sainte-Marguerite – 7 octobre 2023 – Demande au ministère des Transports.
- 5. Sécurité civile, sécurité incendie et sécurité publique.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
- 6. Travaux publics et services techniques**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Approbation de paiement décompte progressif # 6 – Travaux de démolition et construction du nouveau garage municipal – DEVCOR (1994) inc. – Dossier # BAT-201910-59.
 - c) Agrandissement de l'ouverture de la cabane à sel – Nouveau garage municipal – DEVCOR (1994) inc. – Dossier # BAT-201910-59.
 - d) Ajout d'éléments structuraux – Nouveau garage municipal – DEVCOR (1994) inc. – Dossier # BAT-201910-59.
 - e) Changements civils divers (drainage) – Nouveau garage municipal – DEVCOR (1994) inc. – Dossier # BAT-201910-59.
 - f) Travaux de pavage supplémentaire au nouveau garage municipal - DEVCOR (1994) inc. – Dossier # BAT-201910-59.
 - g) Approbation de paiement décompte progressif # 7 – Travaux de démolition et construction du nouveau garage municipal – DEVCOR (1994) inc. – Dossier # BAT-201910-59.
 - h) Approbation de paiement – Travaux de réfection de la rue du Domaine-Ouimet – Monco Construction inc. – Dossier # TP-202208-81.
 - i) Approbation de paiement – Travaux de réfection de la montée Gagnon (Phase 1) et du chemin Masson – Tronçons 1049 et 1051 – Monco Construction inc. – TP-202305-45 Décompte # 1.
 - j) Prolongation de location de la 2^e roulotte de chantier au garage municipal – 245, chemin Masson.
- 7. Urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Embauche – Concours d'emploi # 2023 - Directeur adjoint en urbanisme et en environnement (poste cadre en probation).
 - c) Désignations – Fonctionnaire municipal pour consentements municipaux et représentant municipal.
 - d) Demande de dérogation mineure # 2023-DM-00044 – Rue du Sentier-du-Bouleau – Lot # 5 229 770 – Profondeur du lot.

- e) Demande de dérogation mineure # 2023-DM-00046 – 215, rue des Conifères – Lot # 6 323 269 – Marge pour spa.
 - f) Demande de construction d'une infrastructure routière # 2023-CIR-00041 – Chemin Guénette – Domaine des 4 collines.
 - g) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale - # 2023-PIIA-00039 – 23, rue du Domaine-Brière – Pente toiture (suivi).
 - h) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale - # 2023-PIIA-00043 - 215, rue des Conifères – Installation d'un spa (nageur).
 - i) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale - # 2023-PIIA-00045 – 96-100, chemin Masson – Installation de gouttières.
 - j) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale - # 2023-PIIA-00047 - 117, rue du Crépuscule – Cabanon.
 - k) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale - # 2023-PIIA-00048 - 2, rue de la Clairière – Installation d'un spa.
 - l) Servitude de passage et d'entretien dur le lot # 5 229 915, rue Saint-Amour, en faveur du lot # 5 228 964 (suite).
 - m) Cession pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels (anticipée) – Domaine des 4 Collines – Lots # 6 586 160 et # 6 586 162.
 - n) Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels – Lot # 5 309 468 – rue du Lac-des-Sommets.
 - o) Dossier # 700-17-017076-208 – 81, rue de la Montagne-Verte – Lot # 5 308 779.
- 8. Loisirs et Vie communautaire.**
- a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Mandat pour demande d'aide financière au Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Volet 2 Soutien à la mise en œuvre de mesures et de projets.
 - c) Lac Masson en Fête – Programmation hiver 2024.
- 9. Correspondance.**
- 10. Affaires nouvelles.**
- 11. Période de questions.**
- 12. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 7 membres.

9404-09-2023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

9405-09-2023

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 21 AOÛT 2023, À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue devant public le lundi 21 août 2023, joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 août 2023 à 19 h, soit et est approuvé avec la modification suivante :

- La résolution # 9394-08-2023 est modifiée au 2^e QUE pour remplacer les mots « *la cession du terrain identifié par le numéro # 6 582 175* » par « *la cession de la parcelle de terrain d'une largeur de 10 mètres à l'extrême nord-est du lot actuel # 5 307 761* ».

3. b) DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION # 8735-08-2023 DU 8 SEPTEMBRE 2023.

Ce conseil prend acte du dépôt par la greffière, madame Judith Saint-Louis, du procès-verbal de correction rédigé le 8 septembre 2023 pour la modification des chiffres « 10 000 » au lieu de « 5 000 » à la résolution # 9245-05-2023 du 15 mai 2023 et corrigée au procès-verbal suivant les documents soumis à l'appui de la décision du conseil, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

4. a) RAPPORT DU MAIRE ET RESPONSABLES DES COMITÉS.

Le maire, monsieur Gilles Boucher, débute son rapport au conseil.

5. NOTE AU PROCÈS-VERBAL ET AJOURNEMENT.

Le président, monsieur Gilles Boucher, constate qu'une personne de l'assistance tient un téléphone cellulaire devant lui et prend en vidéo le maire et les élus sans l'avoir préalablement avisé. Le maire tente d'expliquer le règlement municipal à cet effet mais n'y parvient pas. Constatant des manifestations dans l'assistance, il ne parvient pas à se faire entendre et rétablir l'ordre. Il annonce que les agents de la paix seront appelés immédiatement.

Étant 19 h 04, les affaires de l'ordre du jour n'ayant pu être traitées, le président et maire, monsieur Gilles Boucher, annonce l'ajournement de la séance ce même jour jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli dans la salle.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher
Maire

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière